

LE CIMETIÈRE DE PANTIN : VILLE ET CONCESSIONNAIRES, OBLIGATIONS

En marge d'importants travaux de rénovation jusqu'en 2024, petits aménagements permettent de rendre le cimetière agréable. Si la ville est responsable de la propreté des espaces, concessionnaires de prendre soin des tombes de leurs défunts.

Article de Pascale Decressac, publié dans Canal n°301, novembre 2021

Publié le 02 novembre 2021

PRENDRE SOIN DES SÉPULTURES

Créé en 1818, conformément à la loi napoléonienne du 12 juin 1804 obligeant les communes à installer des lieux de sépulture en dehors de leurs murs, le cimetière de Pantin s'étale sur 4 hectares en limite des Lilas et abrite 8 101 tombes, un carré militaire et deux monuments aux morts.

Au 1, rue des Pommiers, un agent polyvalent technique se charge de l'accueil, de la surveillance et du petit entretien. En complément, depuis mai 2019, deux employés d'une entreprise privée interviennent quatre jours par semaine pour assurer le nettoyage des allées et contre-allées. Mais récemment, la ville a été alertée par plusieurs usagers se plaignant d'une végétation envahissante donnant une impression d'abandon. Un état des lieux a confirmé que 806 tombes étaient effectivement mal entretenues.

Prendre soin des sépultures incombe aux concessionnaires, c'est-à-dire aux familles en ayant la jouissance. La ville a donc mis ces dernières en demeure de faire le nécessaire sous huit jours, comme le stipule le règlement. Si certains ont immédiatement réagi, nettoyant et désherbant leurs parcelles, la commune a mandaté, courant octobre, une entreprise pour intervenir au niveau des emplacements délaissés. Exceptionnellement, cette opération n'a pas été facturée. Mais les concessionnaires se sont toutefois vu rappeler leurs obligations, notamment l'interdiction de laisser la végétation envahir les tombes. Quant aux arbres et arbustes, ils ne doivent pas dépasser une hauteur de 1,50 m.

DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

Afin de faciliter l'entretien par les usagers, des aménagements sont prévus dès 2022. Parmi eux, l'acquisition de petits chariots qui permettront le transport des jardinières et des plantes ainsi que des arrosoirs déjà disponibles sur le site. Les poubelles seront par ailleurs habillées et des bacs de tri permettant de recueillir les déchets verts mis en place. L'installation de composteurs est même à l'étude. Enfin, ce mois-ci, une benne sera mise à disposition afin de recueillir les déchets, plus importants en cette période de Toussaint durant laquelle le site connaît une hausse de sa fréquentation.

Pour rappel, depuis 2019, le cimetière bénéficie d'importants travaux de rénovation qui se poursuivront jusqu'en 2024. La ville investit ainsi 4,8 millions d'euros pour lui donner une nouvelle jeunesse et réparer les dégâts causés par le temps.

Informations pratiques :

- > 1, rue des Pommiers.
- > Ouvert tous les jours. Du 1er avril au 31 octobre de 8.00 à 18.00 et, du 1er novembre au 31 mars, de 9.00 à 17.00. 01 49 15 39 20.
- > Pour tout renseignement ou démarche (déclaration de décès, achat ou renouvellement de concession), s'adresser par téléphone au pôle Population au 01 49 15 41 10.
<https://www.pantin.fr/la-ville/en-ce-moment/le-cimetiere-de-pantin-ville-et-concessionnaires-a-chacun-ses-obligations-4011>

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

93507 PANTIN CEDEX

 01 49 15 40 00

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI, MARDI, MERCRIDI, VENDREDI : 8H30 À 12H30 ET 13H30 À 17H30*

JEUDI : 13H30 - 17H30*

SAMEDI (UNIQUEMENT LE PÔLE ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS ET FUNÉRAIRE) : 9H À 12H30*

*LES GUICHETS N'ACCUEILLENT PLUS DE PUBLIC UNE DEMI-HEURE AVANT
LA FERMETURE AFIN DE TRAITER LES DERNIÈRES DEMANDES.